

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

LE 13 MARS 2013

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web www.sedar.com, le site Web de la Société au www.powerfinancial.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES > Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de

financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (les états financiers consolidés de 2012 ou les états financiers); les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (le référentiel comptable antérieur).

APERÇU

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation dans Pargesa.

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2012, 68,2 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondent à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2012, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient 58,7 % et 3,7 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,6 % dans Pargesa au 31 décembre 2012, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société. Ces chiffres ne tiennent pas compte de tout effet dilutif qui pourrait résulter de la conversion éventuelle de débentures convertibles en circulation en nouvelles actions au porteur émises par Pargesa en 2006 et en 2007.

Le 17 décembre 2012, la Financière Power et le groupe Frère ont prolongé la durée de l'entente régissant leur partenariat stratégique en Europe jusqu'au 31 décembre 2029. Une clause prévoit la possibilité que l'entente soit prolongée de nouveau.

FAITS NOUVEAUX

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec le gouvernement de l'Irlande en vue d'acheter, par l'entremise de sa filiale Canada Life Limited, la totalité des actions d'Irish Life Group Limited (Irish Life) en contrepartie de 1,75 G\$ (1,3 G€). Établie en 1939, Irish Life est le plus important fournisseur de régimes de retraite et d'assurance-vie et gestionnaire de placements en Irlande.

Lifeco a également annoncé un placement de reçus de souscription échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco d'une valeur de 1,25 G\$ au moyen d'un appel public à l'épargne de 650 M\$, dans le cadre d'une acquisition ferme, et de placements privés concurrents de reçus de souscription à la Financière Power et IGM d'une valeur totale de 600 M\$.

Le 12 mars 2013, la Financière Power a acheté des reçus de souscription de Lifeco d'une valeur de 550 M\$. À cette même date, IGM a acheté des reçus de souscription de Lifeco d'une valeur de 50 M\$. Chaque reçu de souscription donne à son porteur le droit de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment de la clôture de l'acquisition de Irish Life, sans autre mesure de sa part et sans autre contrepartie. La Financière Power et IGM ont acheté les reçus de souscription au moyen d'un placement privé au moment de la clôture

de l'appel public à l'épargne, dans le cadre d'une acquisition ferme, visant des reçus de souscription de Lifeco. Le prix des reçus de souscription, soit 25,70 \$, est le même aux termes de l'appel public à l'épargne qu'aux termes des placements privés.

Si les reçus de souscription sont convertis en actions ordinaires de Lifeco, la Financière Power détiendra, directement ou indirectement, un intérêt économique de 69,4 % dans Lifeco. La transaction, qui devrait être conclue en juillet 2013, est assujettie aux approbations réglementaires habituelles, dont celles de la Commission européenne en vertu du règlement européen sur les fusions, et à certaines conditions de clôture. La Société a aussi annoncé le 28 février 2013 la clôture d'un placement de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série S, au prix de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 300 M\$. Le produit de l'émission a servi à acquérir les reçus de souscription de Lifeco mentionnés précédemment ainsi qu'à compléter les ressources financières de la Société.

Le groupe Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes. Pargesa détient ces placements par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, Groupe Bruxelles Lambert. Au 31 décembre 2012, Pargesa détenait une participation de 50 % dans GBL, laquelle représentait 52 % des droits de vote. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des participations dans les domaines des produits minéraux industriels — Imerys; du ciment et autres matériaux de construction — Lafarge; du pétrole, du gaz et des énergies de remplacement — Total; de l'électricité, du gaz naturel et des services énergétiques et environnementaux — GDF Suez; des services liés à la gestion de l'eau et des déchets — Suez Environnement; ainsi que des vins et des spiritueux — Pernod Ricard. Le 14 mars 2012, GBL a vendu sa participation dans Arkema pour un produit de 433 M€ et il a réalisé un profit de 221 M€. Le 15 mars 2012, GBL a vendu 6,2 millions d'actions de Pernod Ricard, représentant environ 2,3 % du capital de Pernod Ricard, pour un produit de 499 M€ et un profit de 240 M€. À la suite de cette transaction, GBL détenait 7,5 % du capital de Pernod Ricard.

Par ailleurs, Pargesa et GBL ont aussi investi ou se sont engagés à investir dans le secteur des titres de capitaux propres français non cotés en Bourse, notamment dans les fonds Sagard 1 et Sagard 2, gérés par une filiale de Power Corporation.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de 2012 ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

INCLUSION DES RÉSULTATS DE PARGESA

La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Parjointco, puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur ses activités. Le seul placement de Parjointco est sa participation lui donnant le contrôle dans Pargesa. Tel qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de participations dans Imerys, Lafarge, Total, GDF Suez, Suez Environnement et Pernod Ricard détenues par l'entremise de GBL, lequel est consolidé dans Pargesa. Les résultats d'Imerys sont consolidés dans les états financiers de GBL, tandis que l'apport de Total, de GDF Suez, de Suez Environnement et de Pernod Ricard au bénéfice opérationnel de GBL représente les dividendes reçus de ces sociétés. GBL comptabilise son placement dans Lafarge selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires est divisé en deux catégories dans la section Résultats de la Corporation Financière Power, présentée plus loin :

- > le **bénéfice opérationnel** attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ;
- > les **autres éléments** ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales et l'entreprise contrôlée conjointement. Prière de se reporter également aux commentaires ci-dessus au sujet de l'inclusion des résultats de Pargesa.

La direction se sert de ces mesures financières depuis des années pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société.

Le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power — Sommaire des résultats — États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

RÉSULTATS DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La présente section donne un aperçu des résultats de la Financière Power. Dans cette section du rapport, comme ce fut le cas dans le passé, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en

équivalence afin de faciliter la discussion et l'analyse. Ce mode de présentation n'a pas d'incidence sur le bénéfice net de la Financière Power, mais vise plutôt à aider le lecteur à analyser les résultats de la Société.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS — ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du bénéfice par action selon les IFRS.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Apport des filiales et de Parjointco au bénéfice opérationnel		
Lifeco	1 335	1 298
IGM	433	480
Pargesa	106	110
	1 874	1 888
Résultats des activités propres	(71)	(55)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(117)	(104)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 686	1 729
Autres éléments	(60)	(7)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 722
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)		
– bénéfice opérationnel	2,38	2,44
– bénéfice non opérationnel (autres éléments)	(0,08)	(0,01)
– bénéfice net	2,30	2,43

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 686 M\$ (2,38 \$ par action), comparativement à 1 729 M\$ (2,44 \$ par action) pour la période correspondante de 2011, soit une diminution de 2,5 % par action.

Les raisons de la variation du bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'une période à l'autre sont expliquées plus loin.

APPORT AU BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL PROVENANT DES FILIALES ET DE LA PARTICIPATION DANS PARJOINTCO

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice opérationnel de ses filiales et de sa participation dans Parjointco pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffrée à 1 874 M\$, comparativement à 1 888 M\$ pour la période correspondante de 2011.

L'apport de Lifeco au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est établi à 1 335 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 1 298 M\$ pour la période correspondante de 2011. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Lifeco a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'un montant de 1 955 M\$ (2,059 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 1 898 M\$ (2,000 \$ par action) pour la période correspondante de 2011, soit une augmentation de 3,0 % par action.
- > Lifeco au Canada : le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffré à 1 040 M\$, comparativement à 986 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Lifeco aux États-Unis : le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffré à 325 M\$, comparativement à 370 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Lifeco en Europe : le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffré à 618 M\$, comparativement à 562 M\$ pour la période correspondante de 2011. Les résultats de 2011 comprennent des provisions liées aux catastrophes de 84 M\$ relativement aux tremblements de terre survenus au Japon et en Nouvelle-Zélande.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'apport d'IGM au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est chiffré à 433 M\$, comparativement à 480 M\$ pour la période correspondante de 2011. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > IGM a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 750 M\$ (2,94 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 833 M\$ (3,22 \$ par action) pour la période correspondante de 2011, soit une baisse de 8,7 % par action.
- > Les bénéfices d'IGM dépendent principalement du volume de l'actif géré. Pour les trimestres clos le 31 décembre 2012, le 30 septembre 2012, le 30 juin 2012 et le 31 mars 2012, l'actif quotidien moyen des fonds communs de placement s'est chiffré à 102,4 G\$, à 101,0 G\$, à 100,9 G\$ et à 103,6 G\$, respectivement, comparativement à 99,6 G\$, à 103,5 G\$, à 109,9 G\$ et à 110,0 G\$ pour les trimestres correspondants de 2011.

- > Le 18 mai 2012, le Groupe Investors a annoncé une série de changements à la tarification de ses fonds communs de placement et d'améliorations à ses produits dans le but de mieux servir ses clients. Le Groupe Investors a réduit les frais liés à un grand nombre de ses fonds communs de placement à l'occasion du renouvellement de leur prospectus le 30 juin 2012. Cela a donné lieu à une réduction des frais de gestion au cours des troisième et quatrième trimestres de 2012.

L'apport de Pargesa au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est chiffré à 106 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à un apport de 110 M\$ pour la période correspondante de 2011. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le bénéfice opérationnel de Pargesa s'est chiffré à 359 M FS, comparativement à un bénéfice opérationnel de 343 M FS pour la période correspondante de 2011.
- > En 2012, l'apport de Pargesa au bénéfice de la Société a subi l'incidence négative de l'affaiblissement de l'euro et du franc suisse par rapport au dollar canadien.
- > Bien que les résultats d'Imerys pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 aient été plus élevés de 2,3 % que ceux de la période correspondante de 2011, l'apport d'Imerys au bénéfice de Pargesa a diminué de 8,9 % en 2012 en raison de la diminution du pourcentage de participation, à la suite de la vente par Pargesa de sa participation directe dans Imerys à GBL en avril 2011, tel qu'il a été annoncé antérieurement.
- > L'apport de Lafarge au bénéfice de Pargesa a augmenté, passant de 56 M FS en 2011 à 102 M FS en 2012.
- > Les résultats de 2011 de Pargesa comprennent un dividende trimestriel supplémentaire de 30 M FS reçu de Total du fait que Total verse son dividende sur une base trimestrielle depuis 2011.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les résultats des activités propres incluent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les charges opérationnelles, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont représenté une charge nette de 71 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à une charge nette de 55 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à la période correspondante de 2011, la variation des résultats des activités propres découle principalement de la comptabilisation, au premier trimestre de 2011, des avantages fiscaux de reports en avant de pertes transférées à IGM dans le cadre d'une transaction de consolidation des pertes et d'une augmentation des charges opérationnelles en 2012.

AUTRES ÉLÉMENTS / BÉNÉFICE NON OPÉRATIONNEL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Quote-part de la Société des autres éléments de Lifeco (Charge) reprise au titre des provisions liées à des litiges	(99)	88
Quote-part de la Société des autres éléments d'IGM Charge d'impôt sans effet de trésorerie	(4)	
Profit à la cession de la Compagnie de Fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc.		18
Changement d'état de certaines déclarations de revenus	15	17
Quote-part de la Société des autres éléments de Pargesa Charges de dépréciation	(48)	(133)
Profit à la cession partielle de Pernod Ricard	46	
Profit à la cession d'Arkema	43	
Autres (charges) produits	(13)	3
	(60)	(7)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les autres éléments ont représenté une charge nette de 60 M\$, comparativement à une charge nette de 7 M\$ pour la période correspondante de 2011.

En 2012, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > La quote-part revenant à la Société d'une charge comptabilisée par Lifeco concernant un ajustement des provisions liées à des litiges de 99 M\$, après impôt, au quatrième trimestre.
- > La quote-part revenant à la Société d'une charge d'impôt sans effet de trésorerie comptabilisée par IGM au deuxième trimestre à la suite de l'augmentation du taux d'imposition des sociétés de l'Ontario et de son incidence sur les passifs d'impôt différé liés aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée qui découlent d'acquisitions antérieures d'entreprises, ainsi que la comptabilisation au quatrième trimestre de 2012 d'une variation favorable de l'estimation de la charge d'impôt sur le bénéfice relative à certaines déclarations de revenus.
- > La quote-part revenant à la Société de la réduction de valeur du placement de GBL dans GDF Suez au quatrième trimestre, d'un montant de 48 M\$, déduction faite des profits de change comptabilisés par Pargesa et la Société. En vertu des IFRS, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres disponible à la vente en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Dès qu'il y a dépréciation, toute diminution ultérieure du cours d'une action sur le marché est automatiquement comptabilisée comme une perte de valeur. La reprise du cours d'une action qui a été dépréciée est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global. Cette reprise n'aura une incidence sur le bénéfice qu'à la cession du placement.
- > La quote-part revenant à la Société des profits réalisés par GBL au premier trimestre était de 46 M\$ à la cession partielle de sa participation dans Pernod Ricard et de 43 M\$ à la cession de sa participation dans Arkema.
- > La quote-part revenant à la Société des charges liées à la dépréciation du goodwill et à la restructuration comptabilisées par Lafarge au cours des premier et deuxième trimestres.

En 2011, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > Un apport de 88 M\$ représentant la quote-part revenant à la Société du bénéfice non opérationnel de Lifeco. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco a réévalué et réduit une provision liée à des litiges qui avait été constituée au troisième trimestre de 2010, ce qui a eu une incidence positive de 223 M\$ sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. De plus, au quatrième trimestre de 2011, Lifeco a constitué une provision de 99 M\$ après impôt relativement au règlement d'un litige lié à sa participation dans un fonds de capital-investissement américain. L'incidence nette pour Lifeco de ces deux litiges sans lien entre eux s'établit à 124 M\$.
- > La quote-part revenant à la Société d'un montant comptabilisé par IGM au troisième trimestre à l'égard du changement d'état de certaines déclarations de revenus, ainsi que la quote-part revenant à la Société du profit à la cession de la Compagnie de Fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. par IGM.
- > La quote-part revenant à la Société de la réduction de valeur du placement de GBL dans Lafarge, d'un montant de 133 M\$, comptabilisée au troisième trimestre.

BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 626 M\$ (2,30 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 1 722 M\$ (2,43 \$ par action) pour la période correspondante de 2011.

La variation du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'une période à l'autre est expliquée précédemment.

BILANS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE	BASE CONSOLIDÉE		MISE EN ÉQUIVALENCE	
	2012	2011	2012	2011
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	3 313	3 385	984	707
Participation dans Parjointco	2 149	2 222	2 149	2 222
Participation dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence			11 464	11 147
Placements	123 587	117 042		
Fonds détenus par des assureurs cédants	10 537	9 923		
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 064	2 061		
Immobilisations incorporelles	4 933	5 023		
Goodwill	8 673	8 786		
Autres actifs	8 389	7 654	102	104
Participation pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts	104 948	96 582		
Total de l'actif	268 593	252 678	14 699	14 180
PASSIF				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	120 658	115 512		
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	4 701	3 827		
Débitures et instruments d'emprunt	5 858	5 888	250	250
Titres de fiducies de capital	119	533		
Autres passifs	7 937	7 521	420	409
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts	104 948	96 582		
Total du passif	244 221	229 863	670	659
FONDS PROPRES				
Actions privilégiées perpétuelles	2 255	2 005	2 255	2 005
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11 774	11 516	11 774	11 516
Participations ne donnant pas le contrôle ^[2]	10 343	9 294		
Total des fonds propres	24 372	22 815	14 029	13 521
Total du passif et des fonds propres	268 593	252 678	14 699	14 180

[1] Selon la présentation fondée sur la méthode de la mise en équivalence, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 625 M\$ (430 M\$ au 31 décembre 2011) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2012, ce montant des équivalents de trésorerie est classé dans les placements.

[2] Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent les participations ne donnant pas le contrôle de la Société dans les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco et d'IGM, ainsi que le surplus attribuable au compte de participation dans des filiales d'assurance de Lifeco et les actions privilégiées perpétuelles émises à des tiers par des filiales.

BASE CONSOLIDÉE

Les bilans consolidés comprennent les actifs et les passifs de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 268,6 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 252,7 G\$ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les placements s'établissaient à 123,6 G\$, soit une hausse de 6,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2011, principalement liée aux activités de Lifeco. Se reporter également à l'information présentée à la section Flux de trésorerie plus loin.

Le passif a augmenté, passant de 229,9 G\$ au 31 décembre 2011 à 244,2 G\$ au 31 décembre 2012, principalement en raison d'une augmentation des passifs de Lifeco relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts.

ACTIF ADMINISTRÉ

L'actif administré de Lifeco et d'IGM se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIARDS DE DOLLARS CANADIENS)	2012	2011
Actif géré de Lifeco		
Actif investi	120,0	114,6
Autres actifs de la Société	28,8	27,6
Actif net des fonds distincts	104,9	96,6
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	134,6	125,4
	388,3	364,2
Actif géré d'IGM	120,7	118,7
Total de l'actif géré	509,0	482,9
Autres actifs administrés de Lifeco	157,5	137,8
Total de l'actif administré	666,5	620,7

Le total de l'actif administré au 31 décembre 2012 a augmenté de 45,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2011 :

- > Le total de l'actif administré par Lifeco au 31 décembre 2012 a augmenté de 43,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2011. L'actif net des fonds distincts a augmenté d'environ 8,3 G\$, et l'actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels a augmenté de 9,2 G\$, essentiellement en raison du recul des taux des obligations d'État et, dans une moindre mesure, de la progression des marchés boursiers aux États-Unis. Les autres actifs administrés ont augmenté de 19,7 G\$, principalement en raison des nouvelles souscriptions de régimes et de l'amélioration des marchés boursiers aux États-Unis. L'actif investi a augmenté d'environ 5,4 G\$, essentiellement en raison de la croissance de l'actif et de l'augmentation de la juste valeur des obligations découlant du recul des taux des obligations d'État.
- > La valeur de marché de l'actif géré d'IGM s'est établie à 120,7 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 118,7 G\$ au 31 décembre 2011. Cette augmentation de 2,0 G\$ depuis le 31 décembre 2011 représente des profits de 7,6 G\$ liés au marché et aux produits, déduction faite de rachats nets de 5,6 G\$.

PRÉSENTATION SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Selon ce mode de présentation, Lifeco et IGM sont comptabilisées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Cette présentation n'a aucune incidence sur les fonds propres attribuables aux actionnaires de la Financière Power, mais elle vise à aider le lecteur à distinguer l'apport de Lifeco et d'IGM aux actifs et aux passifs de la Société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 984 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 707 M\$ à la fin de décembre 2011 (pour plus de détails, se reporter à la section Flux de trésorerie selon la méthode de la mise en équivalence, présentée plus loin). Le montant des dividendes trimestriels qui ont été déclarés par la Société, mais qui n'ont pas encore été versés s'est chiffré à 278 M\$ au 31 décembre 2012. Le montant des dividendes déclarés par IGM que la Société n'a pas encore reçus s'est chiffré à 80 M\$ au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme, des effets équivalents ou des dépôts libellés en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des contreparties bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre cette fluctuation. Au 31 décembre 2012, environ 90 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 984 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco a augmenté pour s'établir à 13 613 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 13 369 M\$ au 31 décembre 2011. Cette augmentation s'explique comme suit :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début	8 476	2 671	2 222	13 369
Quote-part du bénéfice opérationnel	1 335	433	106	1 874
Quote-part des autres éléments	(95)	7	28	(60)
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(67)	(2)	(100)	(169)
Dividendes	(797)	(318)	(65)	(1 180)
Autres, incluant l'incidence de la variation des participations	(6)	(173)	(42)	(221)
Valeur comptable à la fin	8 846	2 618	2 149	13 613

FONDS PROPRES

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 11 774 M\$ au 31 décembre 2012, contre 11 516 M\$ au 31 décembre 2011. Cette augmentation de 258 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 405 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 1 743 M\$, déduction faite des dividendes déclarés de 1 109 M\$ et d'une diminution de 229 M\$ représentant :
 - > l'incidence sur les fonds propres du rachat des actions ordinaires par une filiale à un prix supérieur à la valeur attribuée de ces actions et à l'émission d'actions ordinaires par des filiales d'un montant de 167 M\$.
 - > un montant négatif de 55 M\$ composé de la quote-part revenant à la Société des ajustements apportés aux bénéfices non distribués des filiales et de Parjointco.
 - > les frais d'émission d'actions de la Société d'un montant de 7 M\$.
- > une perte de 171 M\$, qui représente essentiellement la quote-part revenant à la Société des autres éléments du bénéfice global de ses filiales et de Parjointco.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a émis 930 400 actions ordinaires en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés pour un produit de 20 M\$.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 16,60 \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 16,26 \$ à la fin de 2011.

Le 23 février 2012, la Société a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,5 %, série R, pour un produit brut de 250 M\$.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 23 novembre 2012, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1,5 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires et de titres de créance non garantis, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.

Comme il est indiqué à la section Faits nouveaux, le 28 février 2013, la Société a émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,8 %, série S, pour un produit brut de 300 M\$.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES EN CIRCULATION

À la date du présent rapport, 709 104 080 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 708 173 680 au 31 décembre 2011. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 8 835 797 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 369	5 505
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(561)	(2 406)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 872)	(3 106)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(8)	24
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – activités poursuivies	(72)	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 385	3 656
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées au début de l'exercice	–	(288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin – activités poursuivies	3 313	3 385

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies ont diminué de 72 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à une augmentation de 17 M\$ à la période correspondante de 2011.

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 369 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 505 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les activités opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de Lifeco ont représenté des entrées nettes de 4 722 M\$, comparativement à des entrées nettes de 4 844 M\$ à la période correspondante de 2011. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont principalement affectés par Lifeco au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des charges opérationnelles et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont surtout investis par Lifeco pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités opérationnelles d'IGM ont généré des flux de trésorerie de 710 M\$, après le paiement des commissions, comparativement à 777 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société, ainsi que les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont donné lieu à des sorties nettes de 561 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des sorties nettes de 2 406 M\$ à la période correspondante de 2011.

Les activités de financement de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

- > Le versement de dividendes, par la Société et par ses filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, d'un montant de 1764 M\$, comparativement à 1735 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions ordinaires par la Société pour un montant de 20 M\$, comparativement à un montant de 3 M\$ pour la période correspondante de 2011, en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés.
- > L'émission d'actions ordinaires par des filiales de la Société pour un montant de 44 M\$, comparativement à un montant de 61 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions privilégiées par la Société pour un montant de 250 M\$, comparativement à aucune émission pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions privilégiées par des filiales de la Société pour un montant de 650 M\$, comparativement à aucune émission pour la période correspondante de 2011.
- > Le rachat aux fins d'annulation par des filiales de la Société de leurs actions ordinaires pour un montant de 215 M\$, comparativement à 186 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Aucun remboursement par IGM sur ses débentures à long terme, comparativement à un remboursement de 450 M\$ pour la période correspondante de 2011.

> Des entrées de trésorerie nettes d'un montant de 874 M\$ découlant des obligations à l'égard d'entités de titrisation d'IGM, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 319 M\$ pour la période correspondante de 2011.

> Un versement net de 2 M\$ comptabilisé par IGM relatif aux obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat, comparativement à un versement net de 408 M\$ en 2011. Le versement net effectué en 2011 comprenait le règlement d'obligations d'un montant de 428 M\$ relatif à la vente d'Obligations hypothécaires du Canada pour un montant de 426 M\$, qui est présenté dans les activités d'investissement.

> Le rachat de titres de fiducies de capital par des filiales de Lifeco pour un montant de 409 M\$, comparativement à aucun rachat pour la période correspondante de 2011.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 4 872 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des sorties nettes de 3 106 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les activités d'investissement de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

> Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 3 838 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 3 407 M\$ pour la période correspondante de 2011.

> Les activités d'investissement d'IGM ont généré des sorties de trésorerie nettes de 839 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 229 M\$ pour la période correspondante de 2011.

> En outre, la Société a augmenté son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 195 M\$, comparativement à une diminution pour la période correspondante de 2011 qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 40 M\$.

FLUX DE TRÉSORERIE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	1 743	1 826
Bénéfice des filiales et de Parjointco non reçu en espèces	(634)	(776)
Autres	10	4
	1 119	1 054
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées	(1 105)	(1 095)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	250	–
Émission d'actions ordinaires	20	3
Autres	(7)	–
	(842)	(1 092)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Remboursement de l'avance consentie à Parjointco	–	32
	–	32
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	277	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	707	713
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	984	707

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, avant le versement de dividendes sur les actions ordinaires et sur les actions privilégiées, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et de Parjointco ainsi que des produits de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations de façon générale et à verser des dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et de dividendes par les principales filiales de Lifeco est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de normes de solvabilité et de capitalisation. De plus, la structure du capital des principales filiales de Lifeco tient compte des opinions exprimées par les diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à l'égard de ces sociétés. Le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM est assujéti à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. De plus, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

Les dividendes déclarés par Lifeco et IGM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur leurs actions ordinaires ont totalisé 1,23 \$ et 2,15 \$ par action, respectivement, comparativement à 1,23 \$ et à 2,10 \$ par action, respectivement, pour la période correspondante de 2011. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a comptabilisé des dividendes de Lifeco et d'IGM d'un montant de 115 M\$, comparativement à 1108 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Pargesa verse son dividende annuel au deuxième trimestre. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2012 s'est élevé à 2,57 FS par action au porteur (123 M FS), comparativement à 2,72 FS (125 M FS) en 2011. La Société a reçu de Parjointco des dividendes de 60 M FS (65 M\$) en 2012 (nil en 2011). En 2011, Parjointco a remboursé l'avance de 32 M\$ que lui avait consentie la Société.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société se sont élevés à 1,40 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2011.

SOMMAIRE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser des états financiers conformes aux IFRS, la direction doit adopter des méthodes comptables, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés de 2012 de la Société. Les principales méthodes comptables et les estimations comptables critiques sous-jacentes des états financiers consolidés de 2012 de la Société sont résumées ci-après. En appliquant ces méthodes, la direction porte des jugements subjectifs et complexes qui nécessitent souvent des estimations à l'égard de questions essentiellement incertaines. Bon nombre de ces méthodes sont courantes dans les secteurs de l'assurance et des autres services financiers, tandis que d'autres sont propres aux activités et aux secteurs opérationnels de la Société. Les principales estimations et principaux jugements comptables sont les suivants :

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont

nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers et les autres instruments que détiennent la Société et ses filiales comprennent des titres en portefeuille, divers instruments financiers dérivés ainsi que des débentures et des instruments de créance.

La valeur comptable des instruments financiers reflète la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité, qui ont été prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, la Société a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- > Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. L'appréciation par la

Société de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour consulter les informations sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2012.

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours du marché. Lorsque les cours ne proviennent pas d'un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation, essentiellement à partir de données observables sur le marché. La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché.

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des dividendes prévus. Lorsque la valeur de marché ne peut être estimée de façon fiable, la juste valeur est considérée comme équivalente au coût. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations importantes des flux de trésorerie liés aux biens immobiliers, des dépenses en immobilisations ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations.

DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS

Les placements font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Société au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte de valeur est importante ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée dans le résultat net. Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts exigibles dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme des prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont comptabilisées dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours du marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente ayant subi une dépréciation qui sont comptabilisées à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les résultats; par conséquent, une réduction imputable à la dépréciation d'actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie, soit le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La Société est assujettie aux lois fiscales dans divers territoires. Les activités de la Société et de ses filiales sont complexes et les interprétations, ainsi que les lois et les règlements fiscaux qui s'appliquent à ses activités, font continuellement l'objet de changements. Les principales filiales en exploitation canadiennes de Lifeco sont assujetties à un régime de règles particulières prescrites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) afin de déterminer le montant du bénéfice des sociétés qui sera imposable au Canada. Par conséquent, la provision pour impôt sur le bénéfice représente l'interprétation que la direction de chacune des sociétés concernées fait des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences sur l'impôt exigible et différé des transactions et des événements survenus au cours de la période. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés selon les taux d'imposition différés prévus et les hypothèses de la direction quant au moment de la reprise des différences temporelles. La Société a d'importants actifs d'impôt différé. La constatation des actifs d'impôt différé s'appuie sur l'hypothèse émise par la direction selon laquelle le bénéfice futur suffira pour réaliser l'avantage différé. Le montant de l'actif comptabilisé repose sur les meilleures estimations de la direction quant au moment de la contrepassation de l'actif.

Les activités d'audit et d'examen de l'Agence du revenu du Canada et des autorités fiscales d'autres territoires ont une incidence sur la détermination finale de l'impôt à payer ou à recevoir, des actifs et des passifs d'impôt différé et de la charge d'impôt sur le bénéfice. Par conséquent, rien ne garantit que l'impôt sera exigible comme prévu ni que le montant et le moment de la réception ou de l'affectation des actifs liés à l'impôt correspondront aux prévisions actuelles. L'expérience de la direction indique que les autorités fiscales mettent davantage d'énergie à régler les questions d'ordre fiscal et ont augmenté les ressources déployées à ces fins.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales ont établi des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les régimes prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. La Société et ses filiales offrent également certains avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités, aux employés et aux conseillers admissibles. Pour de plus amples renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi repose sur des estimations à l'égard des rendements futurs de l'actif des régimes, des augmentations prévues en matière de

taux de rémunération, des tendances à l'égard du coût des soins de santé et de la période au cours de laquelle les prestations seront versées ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations constituées. Ces hypothèses sont établies par la direction selon des méthodes actuarielles et sont révisées et approuvées annuellement. Les nouveaux faits, qui peuvent différer de ces hypothèses, seront détectés dans les évaluations futures et auront une incidence sur la situation financière future des régimes et sur les coûts futurs nets des prestations de la période.

COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur leur durée d'utilité, qui est d'au plus cinq ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2012, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société assure un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analyse l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur les états financiers consolidés de la Société lorsqu'elles entreraient en vigueur.

AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ EN 2013

IAS 19 — Avantages du personnel Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté la version modifiée d'IAS 19, *Avantages du personnel*. La norme modifiée IAS 19 énonce les exigences en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir applicables aux régimes à prestations définies. Au nombre des changements apportés figure ce qui suit :

- > L'élimination de la méthode du report et de l'amortissement (la méthode du corridor) lors de la comptabilisation des écarts actuariels en résultat net. Les écarts actuariels seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat net au cours de périodes ultérieures.
- > L'élimination du concept de rendement prévu des actifs. IAS 19 révisée exige le recours au taux d'actualisation plutôt qu'au rendement prévu des actifs pour déterminer la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.
- > Des changements dans la comptabilisation des coûts des services passés. Les coûts des services passés découlant des modifications ou des réductions des régimes seront comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle les modifications ou les réductions surviennent, sans égard à l'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19, cette modification relative aux IFRS sera appliquée de manière rétrospective et devrait donner lieu à une diminution des fonds propres d'environ 470 M\$ au 1^{er} janvier 2012 (diminution de 330 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 140 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle) et à une diminution des fonds propres additionnelle d'environ 240 M\$ au 1^{er} janvier 2013 (diminution de 165 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 75 M\$ des

participations ne donnant pas le contrôle). De plus, l'incidence de l'application de cette norme de manière rétrospective donnera lieu à une diminution du bénéfice avant impôt d'environ 12 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IFRS 10 — États financiers consolidés Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 10, *États financiers consolidés*, utilise des principes de consolidation fondés sur une définition révisée de contrôle. La définition de contrôle est tributaire du pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, de la capacité de l'investisseur de tirer des rendements variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et du lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

En octobre 2012, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10 et à IFRS 12 qui établissent une dispense de consolidation pour les entités contrôlées par des entités d'investissement. Lifeco poursuit son examen de l'information financière à l'égard des fonds distincts liés aux polices présentée dans ses états financiers, afin de déterminer si elle serait différente de la présentation actuelle en vertu des IFRS.

IFRS 11 — Partenariats Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 11, *Partenariats*, sépare les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

IFRS 12 — Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, propose de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux participations qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Cette norme exige des informations à fournir supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés dans les états financiers. La norme devrait nécessiter la présentation d'informations supplémentaires.

IFRS 13 — Évaluation de la juste valeur Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit des indications qui visent à accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs. Cette hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.

La norme porte principalement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IAS 1 — Présentation des états financiers Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige que les autres éléments du bénéfice global soient classés d'après leur nature et regroupés parmi les éléments qui seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) et ceux qui ne seront pas reclassés.

La norme révisée porte seulement sur la présentation et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IFRS 7 — Instruments financiers : Informations à fournir Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7 relativement aux informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications permettent aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière.

La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ APRÈS 2013

IFRS 4 — Contrats d'assurance En juillet 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'exposé-sondage propose qu'un assureur évalue les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs requis aux termes de ses contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode canadienne axée sur le bilan, et elle pourrait entraîner une volatilité importante des résultats de Lifeco. L'exposé-sondage propose également des modifications à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.

Depuis la publication de l'exposé-sondage, des membres du secteur de l'assurance ainsi que des organismes de normalisation comptable du monde entier ont recommandé que d'importantes modifications soient apportées à l'exposé-sondage de 2010. À l'heure actuelle, aucune nouvelle norme n'a été publiée ou n'a été présentée en exposé-sondage.

Tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, Lifeco continuera d'évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon la méthode canadienne axée sur le bilan. L'entrée en vigueur de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années; Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard.

IFRS 9 — Instruments financiers Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2015, IFRS 9, *Instruments financiers*, exige que tous les actifs financiers soient classés au coût amorti ou à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et que les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à échéance » et « prêts et créances » soient éliminées.

La nouvelle norme exigera également que :

- > les dérivés incorporés soient évalués aux fins du classement conjointement avec leur actif financier hôte;
- > une méthode de dépréciation fondée sur les pertes prévues soit utilisée pour les actifs financiers;
- > des modifications soient apportées aux critères liés à la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société sera évaluée de façon approfondie après que les éléments restants du projet de l'IASB, qui vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit la méthode de dépréciation, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs, seront finalisés. Selon l'échéancier actuel, l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers*, est prévue pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015. La Société continue toutefois de suivre l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

IAS 32 — Instruments financiers : Présentation Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2014, IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, précise les exigences actuelles concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

EXPOSÉS-SONDAGES PAS ENCORE EN VIGUEUR

IAS 17 — Contrats de location L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose un nouveau modèle comptable pour les contrats de location, aux termes duquel le preneur et le bailleur auront à constater les actifs et les passifs au bilan à la valeur actualisée des paiements de location découlant de tous les contrats de location. Le nouveau classement découlerait du modèle reposant sur le droit d'utilisation, qui remplacerait les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur les contrats de location sera publiée.

IAS 18 — Produits des activités ordinaires L'IASB a publié un deuxième exposé-sondage en novembre 2011 qui propose la création d'une norme unique portant sur la comptabilisation des produits afin d'uniformiser la présentation de l'information financière sur les produits provenant de contrats clients et les coûts connexes. Une société serait ainsi tenue de comptabiliser, lors de la prestation de services ou de la vente de biens à un client, un produit correspondant à la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur la comptabilisation des produits sera publiée, ce qui est prévu en 2013.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, dont les suivants et les autres risques présentés ailleurs dans le présent document, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et dans IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans la Financière Power sont exposées aux risques attribuables à son statut en tant qu'actionnaire de ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée la Financière Power à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres charges opérationnelles et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de la Financière Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à la Financière Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement

des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont témoigné d'une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Le cours de marché des titres de la Financière Power peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des pertes de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de leurs activités de réassurance, les filiales de Lifeco fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les provisions cédées aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée à vue. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, a fourni des lettres de crédit à des parties externes et internes, tel qu'il est décrit à la note 30 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante

à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Une filiale de Lifeco a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôt, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011 relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc., en 1997 (le jugement de la Cour d'appel).

Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les importants succès obtenus par les filiales de Lifeco justifiaient l'apport de correctifs au jugement de première instance, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés aux comptes de participation à l'avenir. La réaffectation aux comptes de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques des filiales de Lifeco relatives aux polices avec participation des sociétés dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel du demandeur relativement au jugement de la Cour d'appel. En vertu de ce dernier, les parties devaient revoir le juge de première instance afin de régler les questions toujours en suspens. Le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 285 M\$ doit être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation. Lifeco interjettera appel de cette décision.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, en réponse au jugement de la Cour d'appel, Lifeco a réévalué et réduit la provision liée à des poursuites judiciaires constituée au troisième trimestre de 2010, occasionnant ainsi une incidence positive de 223 M\$ après impôt en 2011 sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 158 M\$).

En réaction au jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 24 janvier 2013, Lifeco a constitué une provision supplémentaire de 140 M\$ après impôt dans le compte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 99 M\$) lors de la période au cours de laquelle l'événement postérieur s'est produit. Lifeco détient actuellement une provision de 290 M\$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, cela n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de Lifeco ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ce litige ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, une filiale de Lifeco a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette filiale à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation, entre autres, concernant la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale est défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions parties à ces titres garantis par des créances. Selon l'information connue à l'heure actuelle, Lifeco est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant d'en déterminer l'issue potentielle.

La participation que détiennent certaines filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco avait constitué une provision de 99 M\$ après impôt à cet égard. Le différend a été résolu le 10 janvier 2012; par conséquent, Lifeco n'a pas conservé cette provision.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles consolidées futures.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes à long terme ^[1]	5 858	296	302	5 260
Dépôts et certificats	163	145	13	5
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	4 701	789	3 877	35
Contrats de location simple ^[2]	733	153	422	158
Obligations d'achat ^[3]	83	58	25	
Engagements contractuels ^[4]	516	470	46	
Total	12 054	1 911	4 685	5 458
Lettres de crédit ^[5]				

[1] Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[5] Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du

marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2012 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 313	3 313	3 385	3 385
Placements (excluant les immeubles de placement)	120 062	122 805	113 841	116 170
Fonds détenus par des assureurs cédants	10 537	10 537	9 923	9 923
Instruments financiers dérivés	1 060	1 060	1 056	1 056
Autres actifs financiers	4 212	4 212	3 539	3 539
Total des actifs financiers	139 184	141 927	131 744	134 073
PASSIF				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	4 701	4 787	3 827	3 930
Débitures et instruments d'emprunt	5 858	6 830	5 888	6 502
Titres de fiducies de capital	119	171	533	577
Instruments financiers dérivés	413	413	427	427
Autres passifs financiers	4 923	4 925	4 509	4 510
Total des passifs financiers	16 014	17 126	15 184	15 946

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction des sociétés. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques opérationnelles relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque;
- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté (16 888 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 14 948 M\$ au 31 décembre 2011) et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a aussi augmenté (1 060 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 1 056 M\$ au 31 décembre 2011). Au cours du troisième trimestre de 2012, Lifeco a acheté des options de vente de titres de capitaux propres d'un montant nominal de 849 M\$ à titre de macrocouverture de crédit pour le bilan contre le recul des marchés boursiers européens. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2012, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2012.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2012, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2012. Au cours du quatrième trimestre de 2012, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011	2010
Total des produits incluant les activités abandonnées	32 412	32 433	32 559
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ^[1]	1 686	1 729	1 625
Par action – de base	2,38	2,44	2,30
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 722	1 468
Par action – de base	2,30	2,43	2,08
Par action – dilué	2,28	2,41	2,06
Bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	–	38	1
Par action – de base	–	0,05	–
Par action – dilué	–	0,05	–
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 684	1 467
Par action – de base	2,30	2,38	2,08
Par action – dilué	2,28	2,36	2,06
Actif consolidé	268 593	252 678	244 644
Total des passifs financiers	16 014	15 184	17 748
Débtures et instruments d'emprunt	5 858	5 888	6 313
Fonds propres attribuables aux actionnaires	14 029	13 521	12 811
Valeur comptable par action	16,60	16,26	15,26
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	709,1	708,2	708,0
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A	0,5250	0,5250	0,45238
Série C ^[2]			0,9750
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série J ^[3]			0,5875
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série M	1,5000	1,5000	1,5000
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P ^[4]	1,1000	1,1000	0,6487
Série R ^[5]	1,2837		

[1] Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures non conformes aux IFRS.

[2] Rachetée en octobre 2010.

[3] Rachetée en juillet 2010.

[4] Émise en juin 2010.

[5] Émise en février 2012.